

Programme de création de collectivités durables

Demande de subvention



Réservé à l'administration

N° de dossier :	
Date de réception :	

SECTION A – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Nom du demandeur (dénomination sociale de l'organisme) :

Nom commercial (s'il diffère de celui susmentionné) :

Adresse postale de l'organisme Rue ou case postale :

Ville ou village :

Code postal :

Coordonnées

Principale personne-ressource du projet

Autre personne-ressource (facultatif)

Nom :

Poste :

Téléphone :

Courriel :

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

1. Décrivez brièvement le mandat ou la mission de l'organisme.

2. Décrivez brièvement les activités actuelles de l'organisme. Une description sous forme de liste est acceptable.

SECTION B – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

TITRE DU PROJET

ÉCHÉANCIER DU PROJET Date de début prévue

Date d'achèvement prévue

TYPE DE PROJET

Immobilisation

Renforcement de la capacité

Initiatives communautaires ou régionales

Veillez cocher :

Équipement

Planification

Autre

EMPLACEMENT DU PROJET (si l'adresse de l'emplacement du projet diffère de l'adresse postale)

10. Décrivez, le cas échéant, comment le projet s'harmonise avec les priorités ou les plans locaux, municipaux ou régionaux. (p. ex. *tourisme régional, partenariat municipal, plan directeur communautaire*)

11. Précisez comment le projet est avantageux pour la collectivité ou la région.

Choisissez jusqu'à trois priorités du Programme de création de collectivités durables parmi les suivantes :

Accroît la participation communautaire (p. ex. plus grande portée, accessibilité, diversité ou utilisation d'installations ou de locaux)

Prolonge ou améliore la durée de vie d'installations ou de locaux communautaires publics

Améliore les ressources ou les programmes actuels ou en crée de nouveaux

Améliore la capacité d'un organisme de répondre aux enjeux ou besoins communautaires cernés

Autre – Précisez :

Commentaires (facultatif)

SOUTIEN ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRES

12. Énumérez les organismes partenaires et leur contribution au projet. (p. ex. *fonds, don en nature, soutien administratif ou technique*)

Nom de l'organisme partenaire

Contribution de l'organisme partenaire

13. Précisez de quelle façon les bénévoles participent au projet.

APRÈS L'ACHÈVEMENT DU PROJET

14. Répondez brièvement à une ou à plusieurs des questions suivantes selon leur pertinence à l'égard de votre projet.

S'il s'agit d'un projet de planification, comment prévoyez-vous mettre en œuvre le plan établi?

S'il s'agit d'un projet d'immobilisation et d'équipement : comment prévoyez-vous assurer l'entretien de l'installation et de l'équipement en question?

S'il s'agit d'un programme ou d'une initiative : comment prévoyez-vous en assurer la continuité?

SECTION C – BUDGET DU PROJET

COÛTS ADMISSIBLES DU PROJET

Frais de main-d'œuvre, honoraires d'expert-conseil ou d'entrepreneur, salaires ou traitements liés projet

Sous-total

Achat d'équipement et de fournitures

Sous-total

Location d'installations, d'équipement et de fournitures

Sous-total

Autres coûts admissibles (p. ex. coûts d'administration, autres)

Coûts d'administration (au plus 5 % des coûts admissibles ou 7 500 \$, selon la valeur la plus faible)*

Sous-total

Sous-total des coûts admissibles

* La contribution du Programme de création de collectivités durables ne dépasse pas 2,5 % des coûts admissibles ou s'élève à 3 750 \$, selon la valeur la plus faible.

COÛTS NON ADMISSIBLES (p. ex. coûts administratifs dépassant le seuil de 5 %, salaires et traitements actuels des employés, acquisitions foncières, droits, créances et paiements d'intérêt)

Sous-total des coûts non admissibles

TOTAL DES COÛTS DU PROJET

REVENUS DU PROJET

Subvention du Programme de création de collectivités durables demandée*

*Le montant demandé ne peut dépasser 50 % du total des coûts admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 75 000 \$.

Fonds versés par le demandeur (utilisation confirmée pour le projet)

Autres sources de revenus :

Sous-total

TOTAL DES REVENUS DU PROJET

SOUTIEN EN NATURE DU PROJET

Estimation des heures de travail de bénévolat X 11,65 \$ l'heure (salaire minimum)

Estimation de la valeur en dollars des biens et services offerts en don. Veuillez dresser une liste :

TOTAL DU SOUTIEN EN NATURE DU PROJET

SECTION D - DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Lettre de soutien d'au moins une administration locale ci-jointe.

J'atteste par la présente que j'ai lu et compris les lignes directrices (modalités) du Programme de création de collectivités durables et que je continuerai de m'y conformer.

Je comprends que la signature ou la saisie de mon nom ci-dessous est juridiquement valide. Je certifie que je suis l'agent autorisé de l'organisme, que la présente demande est exacte à ma connaissance et que les renseignements qu'elle contient sont approuvés par l'organisme que je représente. J'accepte également de fournir tout autre renseignement requis par le gouvernement du Manitoba aux fins du Programme de création de collectivités durables.

Je donne mon consentement à la diffusion de l'information fournie dans la présente demande aux responsables de l'examen du Programme, aux conseillers techniques et à d'autres organismes susceptibles d'avoir un intérêt pour mon projet, notamment l'Association des municipalités du Manitoba.

Signature de l'agent autorisé de l'organisme :

Nom

Poste

Date

Vos renseignements personnels sont protégés en vertu des dispositions sur la protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration du Programme de création de collectivités durables offert par le ministère des Relations avec les municipalités. La collecte de renseignements est autorisée en vertu de l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, ces renseignements ayant directement trait et étant nécessaires à votre participation au Programme. Vos renseignements personnels ne peuvent être divulgués qu'en vertu d'une autorisation légale ou de votre consentement à leur divulgation.